

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC
11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Soumissions télécopier : (819) 997-9776
Courriel ePost Connex :
tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidReceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Innovation Procurement Directorate
Direction des achats innovateurs
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Étage 4
Gatineau, Québec
K1A 0S5

| | |
|--|---|
| Title-Sujet Système de détection et d'identification à distance (SDID) | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-18ADIS/B | Amendment No. - N° modif. 010 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W8476-18ADIS/B | Date 12 mars 2020 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG | |
| File No. - N° de dossier 010sl.W8476-18ADIS/B | CCC No./N° CC - FMS NO. / N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 2:00 PM on - le 30 avril 2020 | Time Zone Fuseau horaire Heure normale de l'Est HNE |
| F.O.B. - F.A.B Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: April Campbell | Buyer Id - Id de l'acheteur 010sl |
| Telephone No. - N° de téléphone 613-858-9485 | FAX No. - N° de FAX |
| Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Specified Herein Précisé dans les présentes | |

Instructions : See Herein

Instructions : voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) | |
| Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES***Renvoi : Volumes 2 et 3, annexe D – Modalités – Retombées industrielles et technologiques***

Q65 Parfois, il peut être difficile de faire différence entre un bénéficiaire et un donateur admissible. Comment peut-on cerner la différence?

R65 Conformément à l'annexe D, Retombées industrielles et technologiques : Modalités et conditions (contrats d'acquisition du SDID et de soutien en service du SDID), le donateur admissible peut être l'entrepreneur principal, les fournisseurs de premier niveau de l'entrepreneur qui sont chargés de réaliser les travaux prévus ou toute entreprise qui respecte la définition de « Donateur admissible » de la section 1.1.14. Conformément à la définition, une entreprise qui fait partie du groupe de sociétés de l'entrepreneur principal ou d'un fournisseur de premier niveau est considérée comme un donateur admissible. (Toutefois, veuillez noter que les filiales de l'entrepreneur ou d'un donateur admissible ne se qualifient pas comme des petites ou moyennes entreprises, conformément à la définition de la section 1.1.37 de l'annexe D, RIT Modalités et conditions.

L'entreprise bénéficiaire est une entreprise qui respecte la définition de la section 1.1.30 de l'annexe D, RIT Modalités et conditions. L'entrepreneur principal peut être un bénéficiaire de transactions de RIT pour des activités commerciales et des investissements réalisés pour lui-même. Toutes les transactions doivent respecter les critères d'admissibilité des transactions précisés dans la section 8 de l'annexe D, RIT Modalités et conditions.

Un donateur admissible fournit une activité commerciale à une entreprise bénéficiaire pour obtenir un crédit relatif aux RIT. Chaque transaction présentée à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) à des fins d'approbation doit préciser l'activité commerciale (réalisée par l'entrepreneur ou un donateur admissible) ainsi que le bénéficiaire de cette activité commerciale.

Q66 Un soumissionnaire est-il tenu d'indiquer le nom de tous ses donateurs admissibles possibles, même ceux qui ne sont pas identifiés avec une transaction au moment de présenter une soumission, mais qui pourraient contribuer au projet ultérieurement? La section 22.1 ne précise pas s'il s'agit uniquement de donateurs admissibles qui sont identifiés avec des transactions au moment de présenter une soumission ni si cela inclut ceux qui pourraient contribuer ultérieurement.

R66 Il n'est pas nécessaire qu'un soumissionnaire indique le nom de tous ses donateurs admissibles potentiels au moment de présenter sa soumission. Les soumissionnaires doivent soumettre le nom des donateurs admissibles qui sont identifiés comme donateurs lors des transactions, et ceux qui, selon eux, agiront comme donateurs admissibles tout au long de la période de réalisation. \

Q67 Les relations commerciales ne sont pas statiques; par conséquent, la liste des donateurs admissibles peut-elle éventuellement être modifiée dans le cas où un soumissionnaire cernerait

des possibilités d'encourager les liens avec de nouveaux partenaires, des sous-traitants, etc., au cours de la période d'exécution des travaux en raison de la nature des activités commerciales en cours? Dans la négative, cela pourrait décourager les entreprises nouvelles et légitimes du Canada en raison d'une obligation. Nous croyons que cette obligation devrait inciter les parties à faire tout ce qu'elles peuvent pour encourager les nouvelles entreprises au Canada.

- R67 La liste des donateurs admissibles peut être modifiée tout au long de la période de réalisation si un contractant identifie de nouveaux donateurs admissibles potentiels. Ces modifications sont effectuées par le biais de discussions avec l'autorité des RIT afin de s'assurer que toutes les exigences pour être un donateur admissible sont respectées. SPAC diffusera toutes les modifications approuvées.
- Q68 Est-ce que tous les donateurs admissibles doivent signer un certificat de donateur admissible, même ceux qui ne sont pas des sociétés canadiennes comptant moins de 500 personnes?
- R68 Conformément à l'annexe D, Retombées industrielles et technologiques : Modalités et conditions (contrats d'acquisition du SDID et de soutien en service du SDID), seules les entreprises canadiennes de moins de 500 employés doivent fournir le certificat de donateur admissible pour attester qu'elles comprennent bien les obligations en vertu du contrat et qu'elles sont en mesure de le faire. Il n'y a aucune exigence selon laquelle une entreprise étrangère de moins de 500 employés doive fournir un certificat de donateur admissible. Conformément à l'annexe D, Retombées industrielles et technologiques : Modalités et conditions (contrats d'acquisition du SDID et de soutien en service du SDID), une entreprise canadienne est définie à la section 1.1.3 comme une entreprise commerciale qui est constituée en vertu des lois du Canada et qui exerce des activités commerciales continues au Canada.